

PLUS QUE JAMAIS, SE MOBILISER CONTRE LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES !



le 25 novembre 2020



Quelques repères historiques.

Le 25 novembre 1960, étaient assassinées les trois sœurs Mirabal, militantes politiques, par le dictateur Dominicain Rafael Trujillo. Cette date, à l'initiative de la République Dominicaine, est alors devenue une journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Plus de trente ans plus tard, une déclaration est adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies, définissant le terme de « violences à l'égard des femmes ». Voici cette définition : « Tous les actes de violences contre les femmes, causant ou pouvant causer un préjudice, ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la contrainte ou la

privation de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la sphère privée ». Le 17 décembre 1999, l'Organisation des Nations Unies proclame le 25 novembre comme la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes.

La violence sexuelle contre les femmes et les filles est la conséquence de plusieurs siècles de domination masculine. Elle constitue l'une des violations les plus répandues, les plus courantes et les plus destructrices à travers le monde tout en restant les moins dévoilées en raison de l'impunité, du silence, de la peur, de la stigmatisation et du sentiment de

Des chiffres pour mesurer l'ampleur de cette violence.

Dans le monde :

- 1 femme sur 2 tuées dans le monde a été assassinée par son partenaire ou sa famille.
- 1 femme sur 3 dans le monde a subi des violences physiques et/ou sexuelles à un moment de sa vie, le plus souvent par un partenaire intime.
- Près de 800 millions de femmes et de filles dans le monde sont mariées avant leur 18ème anniversaire. Plus de 200 millions ont subi une mutilation génitale féminine.
- 72% de toutes les victimes de la traite des êtres humains dans le monde sont des femmes, dont les trois quarts exploitées sexuellement

En France :

- 146 femmes ont été tuées en 2019.
- 94 000 viols ou tentatives de viols par an, soit 250 par jour, une toutes les 7 minutes.
- 9 femmes sur 10 connaissent leurs agresseurs.
- 553000 agressions sexuelles soit 1 par minute.
- 80% des agressions sexuelles sont subies par des mineures, dont parmi elles, 51% ont moins de 11 ans.
- 1 femme sur 10 porte plainte.
- Les plaintes ont bien augmenté, mais les condamnations ont diminué.

Le travail comme lieu de violences contre les femmes.

Le patronat, au prétexte de crise économique et sanitaire, a la volonté d'enterrer toutes les discussions et revendications pour l'égalité femmes / hommes, la lutte contre les discriminations et contre les violences et le harcèlement au travail, qui font pourtant partie de leurs obligations. Et pourtant :

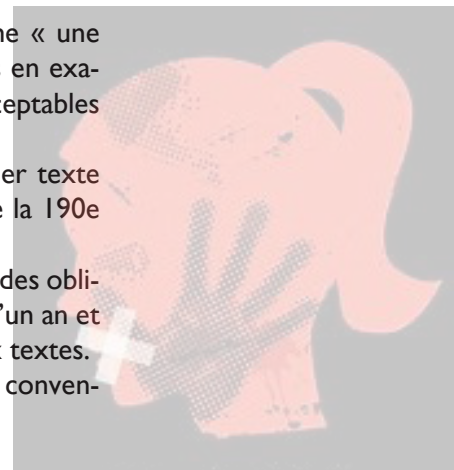
- 80% des femmes disent être victimes de sexisme au travail.
- Près d'un tiers des femmes disent avoir été victimes de harcèlement sexuel au travail.
- Chaque jour, 10 viols ou tentatives de viols se produisent sur le lieu de travail.
- 70% des victimes n'en parlent pas, et quand elles le font, 40% estiment que cela leur a été défavorable.
- 220 000 femmes victimes chaque année de violences conjugales ont un travail ; les violences ont très souvent pour conséquence la perte de leur emploi, qui reste pourtant un levier pour échapper au phénomène d'emprise.
- Plus de 80% des entreprises n'ont pas de plan de prévention.
- Avec l'extension du télétravail et le confinement, accroissant l'isolement des victimes, les violences conjugales sont en augmentation.

Aux niveaux national et international, des responsabilités politiques à assumer.

Ce gouvernement qui avait annoncé l'égalité entre les femmes et les hommes comme « une grande cause nationale » a nommé à la tête du ministère de l'intérieur un homme mis en examen pour viol, et à celle du ministère de la justice un homme tenant des propos inacceptables à l'égard des femmes.

Grâce à la mobilisation mondiale, il avait été gagné en juin 2019, l'adoption du premier texte mondial contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail au travers de la 190e convention de l'organisation internationale du travail (OIT).

Cette convention accompagnée d'une recommandation n°206 contient des avancées et des obligations pour l'ensemble des pays du monde quelle que soit leur législation. Après plus d'un an et malgré les promesses du gouvernement, la France n'a toujours pas ratifié ces nouveaux textes. La CGT exige que le Medef stoppe toute opposition et que le gouvernement ratifie cette convention afin de créer de nouveaux droits pour protéger les femmes au travail.



© Can Stock Photo

Parce que les violences ne se limitent pas qu'au travail et ont un impact dans le parcours professionnel des femmes, la cgt revendique :

- Le droit pour les victimes de violences conjugales à des jours de congés pour effectuer leurs démarches administratives et judiciaires.
- Un aménagement d'horaire et/ou mobilité géographique pour pouvoir se mettre à l'abri de leur conjoint.
- Une protection contre le licenciement.
- La généralisation des plans de prévention et de formation des violences.
- La limitation des facteurs de risque que sont le travail de nuit, l'isolement, la précarité. ... Et de fait lutter contre les inégalités femmes/hommes et les discriminations associées.
- Le renforcement des prérogatives de la médecine du travail.
- L'obligation d'intégrer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans toutes les politiques et de prévoir son financement à hauteur de 1 milliard d'euros, comme l'exige le mouvement féministe.

La CGT ambitionne d'être présente sur tous les lieux de travail pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles ; c'est un enjeu primordial de défense des droits des travailleuses.

Prenez contact avec la CGT de votre entreprise, de votre administration. Rejoignez la CGT pour la renforcer et pour mener la bataille de l'égalité.

Si la CGT n'existe pas encore dans votre entreprise, rapprochez-vous de votre Union Locale CGT afin de ne pas rester isolé.e.



Nous appelons tous les travailleurs et travailleuses à faire du 25 novembre une grande journée de luttes sur tous les sites de travail et à participer au rassemblement unitaire du mercredi 25 novembre 2020.